

## ABSTENTION DE L'UCP

### **Transfert des personnels du SGCP, de la DPVI, et d'une partie de Paris Métropole à la nouvelle entité DDCT (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires) et des personnels de la DGEP à la DICOM.**

Les services et personnels du Secrétariat Général du Conseil de Paris, de la Délégation de la Politique de la Ville et à l'Intégration, de la Délégation Générale à l'Événementiel et au Protocole et d'une partie de Paris Métropole vont être transférés à la DDCT dès juillet 2014, après le Conseil de Paris des 7/8 juillet. Quant aux services et personnels de la DGEP, le transfert se fera vers la DICOM.

Dès le CTP central du 16 mai 2014, **l'UCP a été entendue par la Maire de Paris** qui s'est engagée :

- \* **à ce qu'aucun agent ne soit exclu ou laissé pour compte.** La nouvelle entité d'affectation ne doit pas avoir le choix des affectations, seul l'agent, sur la base du volontariat, peut former un nouveau projet professionnel si cela est opportun pour lui ;
- \* **au maintien des régimes indemnitaires et du droit à l'avancement** pour celles et ceux qui avaient un rang utile dans la direction ayant fait l'objet d'une fusion ou l'ayant quitté dans ce cadre.

**L'UCP** reçue, sur sa demande, en audience par M. Chotard, Secrétaire Général de la Ville de Paris, (5 juin 2014) et M. Guichard, directeur de la DUCT, (11 juin 2014) a insisté sur la nécessité d'**informer** les agents concernés par ces transferts, de les **associer** d'une part en écoutant leurs inquiétudes quant **à une perte d'unicité et d'identité de leurs services**, d'autre part en tenant compte de **leurs réalités professionnelles** (réactivité, disponibilité, spécificité de leur métier, missions actuelles...).

L'UCP est un syndicat constructif, de dialogue, représentant tous les personnels conformément aux derniers résultats des élections professionnelles de 2008 (catégories A, B et C). Cette idéologie est partagée par de nombreux personnels, dont beaucoup sont impactés par cette réforme ; des personnels en attente du calendrier de la réorganisation, des nouvelles fiches de poste (ou de la validation de leur fiche de poste actuelle), de leur nouveau éventuel positionnement hiérarchique...

Toutes ces inquiétudes, ces interrogations, ce manque de concertation, l'UCP les a relayés dès les pré CHS et CTP des anciennes entités citées dans cet article. Nous avons transmis par mail les demandes suivantes :

#### **pour les CHS :**

- \* transmission des nouveaux tableaux de relais de prévention et des nouvelles lettres de missions inhérentes,
- \* implantation de façon urgente des nouveaux registres d'hygiène et de sécurité,
- \* accompagnement des personnels appelés à déménager,
- \* organisation d'un CHS à la rentrée 2014.

Nous avons obtenu que les personnels soient effectivement accompagnés et qu'un CHS soit bien organisé à la rentrée 2014 ;

#### **pour les CTP :**

- \* transmission aux OS des fiches de poste créées, pour avis du CTP de la DDCT,

- \* transmission d'un tableau sur les postes budgétaires et réels transférés des différentes entités à la DDCT ou à la DICOM,
- \* rajout des missions oubliées comme celles de la modernisation (ODS), de l'expertise juridique pour le Conseil de Paris, celle du « pôle culture.. » pour la DPMC partant pour la DDCT et certaines aussi de la DGEP partant à la DICOM,
- \* obtention de la garantie des formations 2014 validées pour les personnels transférés,
- \* rattachement au pire des cas des services du Conseil de Paris au SGVP et ne pas scinder en 2 parties les services de la DPMC.

Nous avons obtenu la transmission d'une grande partie des fiches de poste créées, le rajout des missions oubliées, la transmission des effectifs réels par services transférés, l'organisation de 2 réunions, l'une dès cette semaine en présence de tous les personnels du SGCP transférés au bureau des Moyens Logistiques et Informatiques (et non au service du Conseil de Paris) de la DDCT, l'autre pour les personnels de la DPMC transférés à la Mission Coopération, Partenariats et Projets du Grand Paris de la DDCT, la garantie du bénéfice des formations 2014 pour les agents transférés et l'organisation d'un CTP à la rentrée 2014.

L'UCP a regretté l'absence d'arrêté de structure et d'organigramme du SGCP, réclamés depuis 2 ans par l'UCP et l'absence d'arrêté de structure et d'organigramme du nouveau SGVP (sans la DGEP et avec les nouvelles missions du SGVP ..). Ces documents sont réglementaires et aident à une meilleure lisibilité.

Sans l'obtention des effectifs budgétaires des personnels transférés, **l'UCP a rappelé qu'elle est contre le redéploiement des effectifs**, politique correspondant finalement à une baisse des effectifs dans un service donné pour affecter des personnels dans des équipements nouvellement créés.

L'UCP a également relayé **les inquiétudes des personnels concernant l'instabilité et la fragilité des progiciels (FMCR, Suite 7, Elise)** ayant pour conséquences d'alourdir le travail de leurs utilisateurs (lecture difficile des dossiers des agents pour FMCR et Suite 7). Ces progiciels sont construits sur des arborescences mises à mal par les changements dus aux nombreuses restructurations. L'UCP a rappelé la nécessité de tenir les entretiens professionnels dès juillet et avant fin octobre 2014, entretiens le plus souvent couplés avec ceux relatifs à la formation, sans oublier la saisie des régimes indemnitaires pour la fin d'année 2014. Les agents des fonctions support vont encore être mis à contribution, dans des conditions difficiles et pendant les vacances ! C'est anxiogène pour les agents...

**L'UCP attache du prix à ce que la situation individuelle et professionnelle de chaque agent trouve sa place dans la nouvelle organisation. Notre organisation syndicale regrette que les engagements en faveur des personnels, actés par la Maire de Paris, ne soient pas respectés dans toutes les modalités pratiques de mise en œuvre précipitée de cette réforme.**

Pour toutes ces raisons, **l'UCP s'est abstenue** aux CHS et CTP du SGCP/SGVP et de la DUCT qui deviendra le 8 juillet la DDCT.

**« Indépendants avec vous gagnants ensemble »**

<p><b>Union des Cadres De Paris</b>          2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45</p>
--